

**Projet d'ordre du jour
Le 22 novembre 2022 à compter de 19 h
Visioconférence**

APPRENONS ENSEMBLE, VISIONS LA RÉUSSITE, IMAGINONS DEMAIN

« Collaborons à imaginer demain! »

SUJETS	RESPONSABLES	DURÉE	TYPE
1. Ouverture de la rencontre et quorum	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
2. Mot de bienvenue	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
3. Ordre du jour et varia	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	D
4. Déclaration de conflit d'intérêts	M ^{me} Nicol (SGC)	2 min	I
5. Période de questions	M ^{me} Nicol (SGC)		
6. Rapport de la présidente du CA	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
7. Rapport de la présidente du comité de parents	M ^{me} _____ (Présidente)	5 min	I
8. Rapport de la direction générale 8.1 Suivis au procès-verbal du 27 sept. 2022 8.2 Suivi des indicateurs du PEVR	M. Bujold (DG)	45 min	I A
9. Rapport de la direction des ressources matérielles et du transport 9.1 Projets d'investissement 22-23 9.2 Terrain – Ville de Paspébiac 9.3 Terrain – Ville de Carleton	M. Bujold (DRMT)	15 min	D D D
10. Rapport de la secrétaire générale 10.1 Élection des nouveaux membres 10.2 Calendrier de révision de nos politiques et règlements 10.3 Rapport du protecteur de l'élève 10.4 Politique concernant la suspension de cours et la fermeture d'établissements en cas de force majeure	M ^{me} Nicol (SG)	25 min	I I D D
11. Ordre du jour de consentement 11.1 Procès-verbal de la séance du 27 sept. 2022 11.2 Régime d'emprunts 11.3 Marge de crédit 11.4 Calendrier de destruction des documents 11.5 Contrats de déneigement <i>Note : Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal chacun des sujets sera toutefois consigné de manière distincte. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement et qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du CA, les administrateurs sont invités à adresser toute question où à soumettre toute correction requise en lien avec les sujets apparaissant à l'ordre du jour de consentement à l'attention du secrétaire général, Mme Sandra Nicol par courriel sg@csrl.net. Un délai d'au moins 24 heures avant la séance est apprécié.</i>	M. Bujold (DG)	5 min	D
12. Huis clos	M. Bujold (DG)	15 min	I
13. Dates des prochaines rencontres	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
14. Levée de l'assemblée	M ^{me} Marin (Présidente)		D
15. Huis clos: Évaluation de la rencontre	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I